

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE THÉHILLAC**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215602509-20260922-D51_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THÉHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026.

PRÉSENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, CHESNIN Charlotte, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MUROS LE ROUZIC Mikaël,

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : MESSENGER Aurélie

POUVOIR(S) :

Mme MESSENGER Aurélie donne pouvoir à M. BOUGRO Corentin

SECRÉTAIRE : Camille CHOKOMERT

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 14 ; Votants : 15

D51/2026 : Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour le Conseil Municipal du 22 septembre 2026, il s'agit de nommer le ou la secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L2121-21 du CGCT :

- Nomme Camille CHOKOMERT secrétaire de séance

Fait et délibéré à Théhillac, le 22 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Camille CHOKOMERT

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

